



**Convention internationale sur
l'élimination de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr. générale
2 mars 2015
Français
Original: Espagnol
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Quatre-vingt-sixième session

27 avril-15 mai 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements
soumis par les États parties en application
de l'article 9 de la Convention**

**Liste de thèmes concernant les quatorzième et quinzième
rapports périodiques du Guatemala (CERD/C/GTM/14-15)**

Note du Rapporteur pour le Guatemala

À sa soixante-seizième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé (A/65/18, par. 85) que le Rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.



1. Manque d'indicateurs fiables de la composition de la population

Renseignements sur des données statistiques concernant la composition démographique de la population guatémaltèque. Renseignements sur la méthode de collecte des données et la fréquence des recensements. Renseignements détaillés sur les résultats obtenus grâce aux projets intitulés «Renforcement de l'Institut national de statistiques concernant l'intégration des questions de parité et d'ethnicité dans l'établissement de données statistiques» et «Renforcement de la diffusion des données statistiques sur la population afin de promouvoir le développement humain» (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 6, et CERD/C/GTM/14-15, par. 293 à 297).

2. Lutte contre la discrimination raciale: cadre juridique et institutionnel, et politiques publiques (art. 2 à 7)

a) Renseignements sur les mesures prises en vue de mettre en œuvre les accords de paix, en particulier les accords suivants: Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones, Accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire et Accord général relatif aux droits de l'homme;

b) Renseignements sur les mesures adoptées en ce qui concerne la déclaration de reconnaissance de la compétence du Comité au titre de l'article 14 de la Convention, et en particulier sur l'état d'avancement du projet de loi n° 2699 qui prévoit la reconnaissance de la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale visée à l'article 14 de la Convention (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 18, et CERD/C/GTM/14-15, par. 133);

c) Renseignements sur les mesures prises afin d'adopter une législation spécifique qui qualifie de délit punissable toute forme de discrimination raciale, et en particulier sur l'état d'avancement du projet de loi n° 4539 qui prévoit d'apporter des modifications au Décret n° 17-73 du Congrès (art. 4) (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 7, et CERD/C/GTM/14-15, par. 135);

d) Renseignements sur les activités et les initiatives du Cabinet des peuples autochtones et du multiculturalisme relatives à la participation effective et à la consultation de ces peuples;

e) Renseignements complémentaires sur les travaux de surveillance des médias réalisés par l'Observatoire sur le racisme dans la presse écrite. Renseignements sur les mécanismes de surveillance d'autres médias et réseaux sociaux en ce qui concerne la discrimination raciale (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 17, et CERD/C/GTM/14-15, par. 77).

3. Situation des peuples autochtones (art. 1 à 7)

a) Renseignements sur l'état d'avancement des projets de loi liés à la réalisation des droits des peuples autochtones, en particulier le projet de loi nos 3684 et 4051 relatifs à la consultation des peuples autochtones, le projet de loi no 3590 portant création de la Commission chargée de rechercher les personnes victimes de disparition forcée et autres formes d'enlèvement, le projet de loi no 3835 relatif à la reconnaissance des lieux sacrés des peuples autochtones, le projet de loi no 3513 relatif à l'enseignement bilingue, multiculturel et interculturel, le projet de loi no 3946 relatif aux juridictions autochtones, le projet de loi no 4047 relatif aux droits des peuples autochtones, le projet de loi no 4048 relatif au système national de développement rural global, le projet de loi no 4087 relatif aux médias communautaires et le projet de loi no 4320 relatif aux tenues des autochtones (CERD/C/GTM/14-15, par. 137);

b) Renseignements sur les actions et les programmes mis en œuvre ou prévus concernant les langues xinca et garífuna. Renseignements détaillés sur les résultats des

politiques d'enseignement bilingue et le budget consacré à ces politiques. Renseignements sur le taux d'analphabétisme, en particulier pour ce qui est des peuples autochtones (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 15, et CERD/C/GTM/14-15, par. 271 à 273);

c) Renseignements complémentaires sur les résultats obtenus par le Sous-Secrétariat au règlement des conflits et les enceintes de dialogue en ce qui concerne le règlement de conflits agraires (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 11, et CERD/C/GTM/14-15, par. 210 à 213);

d) Renseignements sur les mesures adoptées en vue d'assurer l'accès à l'eau potable de toutes les communautés autochtones, et en particulier dans les zones de San Marcos, Huehuetenango, el Quiché et Sololá (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 14);

e) Renseignements complémentaires sur la mise en place d'une stratégie globale et appropriée afin que les peuples autochtones reçoivent des soins médicaux de qualité, ainsi que sur le processus d'élaboration participative de cette stratégie (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 13, et CERD/C/GTM/14-15, par. 214 à 219).

4. Défenseurs des droits de l'homme (art. 5)

Renseignements sur les mesures prises pour protéger les défenseurs des droits des peuples autochtones qui sont victimes de menaces ou de persécutions. Renseignements sur les mécanismes mis en place afin d'enquêter sur de tels actes. Renseignements détaillés sur les sanctions prononcées à la suite d'attaques ou de menaces à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 9, et CERD/C/GTM/14-15, par. 260 et 261).

5. Système de justice et lutte contre la discrimination raciale (art. 5 et 6)

a) Renseignements complémentaires sur les enquêtes ouvertes, le nombre d'affaires traitées et les condamnations prononcées dans des affaires de discrimination raciale, ainsi que sur les réparations obtenues par les victimes. Renseignements détaillés et précis sur les travaux de la Commission nationale des réparations, en particulier concernant les victimes des événements qui ont eu lieu le 4 octobre 2012 à Totonicapán (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 16, et CERD/C/GTM/14-15, par. 235 et suiv.).

b) Renseignements sur les mesures adoptées afin de reconnaître les systèmes juridiques autochtones (CERD/C/GTM/CO/12-13, par. 8, et CERD/C/GTM/14-15, par. 247).